



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-212 bis**

Publié le 27 mai 2021

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Xavier-Yves VALERE, délégué général au développement de l'axe nord pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Décision n° 939/2021 portant radiation des cadres actifs et admission à la retraite d'un pilote de la station de pilotage de Dunkerque

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS

Arrêté relatif à l'organisation des réunions conjointes du comité technique de service déconcentré de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France et du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais

Arrêté relatif à l'organisation des réunions conjointes du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France
Pôle modernisation de l'action publique
Direction du pilotage et de la gestion
des ressources de l'État**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75
du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
à monsieur Xavier-Yves VALERE, délégué général au développement de l'axe Nord
pour l'ordonnement secondaire du budget de l'État**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2019-314 du 12 avril 2019 créant le conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Nord ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Vu l'arrêté du 27 mai 2019 de la ministre auprès du ministre d'État, de la transition écologique et solidaire, chargée des transports portant nomination de monsieur Xavier-Yves VALERE en qualité de délégué général au développement de l'axe Nord auprès du conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Nord ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à monsieur Xavier-Yves VALERE, délégué général au développement de l'axe Nord, à l'effet de signer et d'attester de la conformité de tous documents relatifs aux engagements juridiques, paiements, services fait aux fins de réalisation de l'opération « Point de contact unique » à Dunkerque, en vue de leur exécution budgétaire sur le programme 362 : Ecologie :

- action 362-01 « Rénovation thermique » ;
- et activités :
 - Construction – Extension ;
 - Réhabilitation – Rénovation – Isolation ;
 - Chauffage – Ventilation – Climatisation ;
 - Installation électrique – Eclairage ;

imputés sur l'unité opérationnelle (UO) 0362-CDIE-DR59, et exécutés par les services du secrétariat général aux affaires régionales, agissant en tant que centre de coûts pour cette opération.

Article 2 - Délégation est donnée à monsieur Xavier-Yves VALERE en qualité de délégué général au développement de l'axe Nord, pour signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés nécessaires à la réalisation de l'opération visée à l'article 1.

Article 3 - Demeurent réservés à ma signature :

- tous les actes attributifs dont le montant de la participation financière de l'État est supérieur à 350 000 € ;
- quel qu'en soit le montant :
 - en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
 - les ordres de réquisition du comptable public ;
 - les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional, en matière d'engagement des dépenses ;
 - toutes les correspondances, dans le domaine budgétaire, avec l'administration centrale.

Article 4 - La présente délégation de signature est conclue pour la durée du programme 362. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente délégation, fera l'objet d'un arrêté modificatif.

Article 5 - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué général au développement de l'axe Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région des Hauts-de-France, directeur départemental du Nord, et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

27 MAI 2021


Michel LALANDE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service du contrôle des activités maritimes

Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 26 mai 2021

DÉCISION n° 939 / 2021

**Portant radiation des cadres actifs et admission à la retraite
d'un pilote de la station de pilotage de Dunkerque**

**Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code des transports ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 225 / 2020 du 17 décembre 2020 portant règlement local de la station de pilotage de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2020 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, Directeur interrégional de la Mer Manche Est - Mer du Nord ;
- VU** la décision n° 1021 /2020 du 02 décembre 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** la demande de radiation des cadres actifs de la station de pilotage de Dunkerque formulée le 25 mars 2021 par monsieur Yann FOURNIER ;
- VU** la transmission en date du 08 avril 2021 du courrier de monsieur Yann FOURNIER par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

Monsieur FOURNIER Yann, pilote de la station de Dunkerque, identifié sous le n° 19811715 est, sur sa demande, radié des cadres actifs de ladite station à compter du 08 juillet 2021 et admis à la retraite à compter du 09 juillet 2021 (00h00).

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord est chargé de la notification de la présente décision qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par subdélégation,

L'adjoint au directeur interrégional de la mer
Manche Est-mer du Nord

Sébastien ROUX





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ RELATIF A L'ORGANISATION DES RÉUNIONS CONJOINTES DU COMITÉ TECHNIQUE DE SERVICE DÉCONCENTRÉ DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS

*LE PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
LE PRÉFET DU PAS-DU-CALAIS*

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n°2020-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 27 ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de chaque directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 31 mai 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

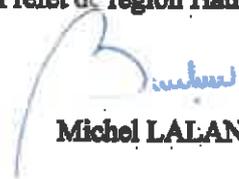
Arrêtent

ARTICLE 1 : Les réunions conjointes prévues à l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé sont présidées par le préfet de département, ou, par délégation, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, ou, le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou, dans le cadre de la coprésidence de cette réunion, par le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

ARTICLE 2 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 MAI 2021

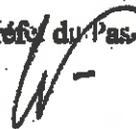
Le Préfet de région Hauts-de-France



Michel LALANDE

Fait à Arras, le 17.05.21

le préfet du Pas-de-Calais



Louis LE FRANC



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ RELATIF A L'ORGANISATION DES RÉUNIONS CONJOINTES DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE SERVICE DÉCONCENTRÉ DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE SERVICE DÉCONCENTRÉ DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS

*LE PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
LE PRÉFET DU PAS-DU-CALAIS*

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 27 ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité auprès des directeurs des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 6 février 2019 modifié portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 5 février 2020 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

VU l'arrêté du 26 mars 2021 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Arrêtent

ARTICLE 1 : Les réunions conjointes prévues à l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé sont présidées par le préfet de département, ou, par délégation, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, ou, le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou, dans le cadre de la coprésidence de cette réunion, par le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

ARTICLE 2 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 MAI 2021

Le Préfet de la région Hauts-de-France


Michel LALANDE

Fait à Arras, le 19.05.21

le préfet du Pas-de-Calais


Louis LE FRANC